

Challenge "Jules George"

- Art. 1: Le challenge "Jules GEORGE" est un challenge perpétuel mis en compétition dans le but de promouvoir la pratique du demi-fond chez les jeunes.
- Art. 2: Le challenge "Jules GEORGE" consiste en une coupe de cristal. Il a une valeur de deux cents euros.
- Art. 3: Le challenge est mis en compétition dans le courant du mois de février afin de concrétiser le travail de base accompli en hiver.
- Art. 4: Le club vainqueur de la compétition devient pour un an détenteur du trophée "Jules GEORGE". Il devra le renvoyer au secrétariat du Mosan Club Liège, au moins quinze jours avant la compétition suivante, franco de port et assuré, et ce, sur simple demande par lettre.
- Art. 5: Les noms des clubs vainqueur seront gravés sur le trophée Jules GEORGES ainsi que l'année de leur victoire et ce par les soins du Mosan Club Liège. Le détenteur du challenge s'engage à n'y faire graver ou apposer aucune inscription ou ornement supplémentaire et à prendre toutes les précautions nécessaires contre la destruction, le vol et l'incendie.
- Art. 6: La compétition se déroule suivant le principe de l'Age-Group et est réservée aux nageurs de 9, 10, 11, 12, 13 et 14 ans. (Art. 108 des règlements fédéraux)
- Art. 7: Le Mosan Club Liège se réserve le droit de limiter les inscriptions par clubs.
- Art. 8: La compétition se dispute en deux journées (éliminatoires et finales) sauf disposition prise par le club organisateur. Les nageurs sont classés au temps. Les 8 meilleurs temps seront retenus pour la finale.
- Art. 9: Le programme comprend tant pour les nageurs que les nageuses une épreuve de 400m NL.

Catégorie	9 ans	Filles - Garçons
	10 ans	Filles - Garçons
	11 ans	Filles - Garçons
	12 ans	Filles - Garçons
	13 ans	Filles - Garçons
	14 ans	Filles - Garçons

Soit 12 épreuves au total.

- Art. 10: Les concurrents doivent fournir la preuve de leur âge au moyen d'un document officiel. Aucune dérogation ne sera admise.
- Art. 11: Le challenge "Jules GEORGE" est emporté par les clubs totalisant le plus de points. Ceux-ci sont attribués selon le système suivant aux 8 premiers meilleurs temps:

Place:	1	2	3	4	5	6	7	8
Points:	12	9	7	5	4	3	2	1

Les trois premiers de chaque épreuve recevront un prix à titre définitif.

Art. 12: Le challenge "Jules GEORGE" est remis au club vainqueur sous la garantie d'une lettre de décharge signée par les délégués responsables du club.

Art. 13: Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Mosan Club Liège, ou le cas échéant par le comité fédéral compétent.

Art. 14: Ce challenge pourrait, suivant décision du Conseil d'Administration du Mosan, être propagé au delà de nos frontières.